

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE251

présenté par

M. Apparü, M. Abad, M. Martin et M. Tetart

-----

### ARTICLE 58

Supprimer l'alinéa 60.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa met en lumière tout le paradoxe de ce projet de loi en matière de documents d'urbanisme. Il vise en effet à élargir la mise en place du ScOT à deux EPCI – contre un aujourd'hui - afin d'éviter « *une superposition des périmètres PLUi et SCoT* ».

Loin de correspondre à un bassin de vie, ce nouveau périmètre est défini de façon totalement arbitraire. La cohérence voudrait que l'on supprime le ScOT lorsqu'il y a déjà sur le territoire la mise en place d'un PLUi.